

FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES

VOTEZ et FAITES VOTER FCPE!!

QUI VOTE ?

Les deux parents sont électeurs et éligibles. Ils votent sur chaque établissement où ils ont un enfant scolarisé.



Votent aux élections des représentants de parents d'élèves

COMMENT VOTER ?

⇒ SUR PLACE

Le jour « J », le bureau de vote est ouvert dans l'établissement scolaire pendant 4 heures consécutives



⇒ PAR CORRESPONDANCE

